

Décision n°2026-01-prix

Relative à l'attribution des prix « Poster et Présentations »_ED 352

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université,
Vu l'attestation de la Directrice de l'Ecole Doctorale « Physique et Sciences de la Matière » (ED 352) en date du 19 décembre 2025,

Considérant la remise du prix « poster et présentations » organisée à l'issue de la « Journée scientifique de l'Ecole Doctorale Physique et Sciences de la Matière – ED 352 » (JSED),

Considérant que l'objectif de cet événement consiste à présenter les résultats des doctorants de deuxième et troisième année,

Considérant l'attestation de la Directrice de l'Ecole Doctorale (ED 352),

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Dans le cadre de la remise des prix « poster et présentations » organisée le 5 décembre 2025 sur le campus de Luminy, est approuvée l'attribution des prix de la manière suivante :

Prix « Poster » :

- François MALAVAL, doctorant en 2^{ème} année à l'Institut Fresnel : 100 euros,

Prix « Présentation » :

- Christos GIACHOUDIS, doctorant en 3^{ème} année à l'Institut Fresnel : 100 euros,
- Paul SIMON, doctorant en 2^{ème} année au Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM) : 100 euros,
- Mohamed TCHIKA, doctorant en 2^{ème} année à l'Institut Matériaux Microélectronique Nanosciences de Provence (IM2NP) et en cotutelle avec l'Université Cadi Ayyad au Maroc : 100 euros.

Soit un montant total, pour l'édition 2025, de 400 € (quatre cent euros).

Article 2

Le montant de ces prix est prélevé sur le budget de l'Ecole Doctorale 352 (ED 352) : 9800D352.

Article 3

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 28 janvier 2026

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Publiée le : **05 FEV. 2026**

Transmise au Recteur de la région académique le : **05 FEV. 2026**